## **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





# **ZONE DE DISTRIBUTION: CASSANAS (CMNE DE DOURBIES)**

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur. Dans ce cas ils doivent être remplacés. Après quelques jours d'absence, il est recommandé aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

- A: Eau de bonne qualité
- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE CASSANAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14 personnes sur 1 commune (DOURBIES). Le responsable des installations est : « MÁIRIE DE DOURBIES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE DOURBIES » qui assure l'exploitation du

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2022, 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 4,5 mg/L Valeur maxi: 4,5 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Pas de données disponibles

## Quelques conseils



**ADOUCISSEUR** 

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Très bonne qualité

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 3 Valeur maxi: 0,4 NFU



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

quelques jours d'absence, laissez

couler l'eau quelques minutes avant

Eau douce

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,39 °f Valeur maxi: 3,39 °f



DI OMB

de la boire.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/07/2025

UDI 030006318

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée